

Politique d'internationalisation de l'UA

1. Préambule

L'Université Antonine est une institution ouverte au monde. Consciente de l'impact de la globalisation sur la mission, le fonctionnement et l'évaluation de l'enseignement supérieur et du rôle grandissant des universités dans la « diplomatie du savoir », elle affirme sa volonté d'intégrer l'internationalisation dans l'ensemble de ses activités.

Elle soutient désormais la mise en réseau internationale de l'enseignement et de la recherche ; veille à la comparabilité internationale de ses diplômes et à l'amélioration continue de l'employabilité de ses étudiants ainsi qu'à la consolidation de son attractivité vis-à-vis des étudiants et enseignants étrangers. Elle y voit un indicateur, parmi d'autres, de la qualité de ses prestations et de l'évolution de son positionnement local et international.

En outre, reconnaissant la diversité comme valeur universitaire fondamentale, l'UA veille à offrir à ses étudiants, enseignants et employés d'importantes opportunités de mobilité, mais aussi un environnement de travail inclusif et propice à la construction, à domicile, des compétences internationales et interculturelles.

Fidèle à sa mission qui consiste, entre autres, à promouvoir le développement collaboratif du savoir, l'UA œuvre avec ses partenaires à la réduction de la fracture du savoir, au niveau international, d'une part, et à endiguer la fuite des cerveaux, au niveau local, d'autre part.

2. Contexte institutionnel

Depuis sa fondation en 1997, l'UA a entrepris une panoplie d'activités visant à augmenter sa visibilité internationale et à favoriser les échanges et le transfert de connaissances. Cette ouverture au monde fut renforcée par la mise en place, en

2007-2008, d'un Vice-Rectorat aux relations internationales. En l'espace de dix ans, cette instance parvint à doter l'UA d'un réseau de partenariats internationaux divers, notamment avec les universités européennes francophones, et dont l'impact positif sur la qualité de l'enseignement, la recherche et l'employabilité est indubitable.

Cependant, la mise en place, à partir de l'année académique 2017-2018, d'un *Bureau des relations internationales* marque une nouvelle étape caractérisée par un changement de paradigme, et par la velléité de consolider les acquis précédents en substituant à l'approche par activité¹ une approche plus intégrée visant l'articulation stratégique de deux objectifs : la durabilité et la synergie.

Notre approche cumule les avantages de deux modèles : l'approche par le processus et l'approche par le climat. En effet, la première désigne l'introduction progressive dans l'ensemble des activités de l'UA, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la recherche ou des services, de la dimension internationale. Elle est résolument tournée vers la mise en place de processus stables, connus de tous et sujets à l'évaluation périodique. L'évaluation de l'internationalisation faisant partie de l'évaluation de la qualité.

Quant à l'approche par le climat, elle traduit un engagement stratégique consistant en l'instauration sur les différents campus de l'UA, et parmi ses différents corps, d'une culture favorable à l'éclosion d'une orientation interculturelle².

L'objectif est désormais de passer de la logique des « relations internationales » à celle de l'internationalisation et de pouvoir s'aligner, à long terme, sur le modèle de l'internationalisation globale, sans renoncer aux spécificités de l'UA³. Dans ce contexte, la présente politique vise :

¹ Sur les différentes approches de l'internationalisation dans l'enseignement supérieur, voir Knight, J. (1999).

« Internationalisation de l'enseignement supérieur ». In *Qualité et internationalisation de l'enseignement supérieur*, Paris, Éditions de l'OCDE, p. 17.

² Pour une présentation synthétique de ce que nous entendons par « orientation interculturelle », cf. Laboratoire de recherche en relation interculturelles (LABBRI) (2011), *Éléments d'une orientation interculturelle*, <http://labrri.net/479/>.

³ Université Antonine, [Politique d'Assurance Qualité](#),

- a. La présentation des objectifs de l'UA en matière d'internationalisation ;
- b. L'explicitation des principes directeurs qui régissent l'approche adoptée pour atteindre lesdits objectifs ;
- c. La définition des entités impliquées dans la gouvernance et le pilotage des initiatives prévues dans ce cadre.

3. Définitions

▪ Internationalisation de l'enseignement supérieur

C'est « le processus d'intégration d'une dimension internationale/ interculturelle dans les fonctions d'enseignement, de recherche et de service de l'établissement »⁴.

▪ Internationalisation globale

C'est « l'engagement, confirmé par des actes, de donner une perspective internationale et comparative à l'ensemble des missions d'enseignement, de recherche et de service de l'enseignement supérieur. Elle définit l'éthique et les valeurs institutionnelles et touche l'ensemble de l'enseignement supérieur. L'internationalisation globale a une incidence sur toute la vie du campus, mais aussi sur les cadres de référence externes de l'institution, ses partenariats et ses relations⁵».

▪ Internationalisation à l'étranger

Désigne toutes les formes d'éducation par-delà les frontières : mobilité des personnes, des projets, des programmes et des prestataires.

▪ Internationalisation à domicile

Désigne « un ensemble d'outils et d'activités développés 'à domicile' et axés sur le développement de compétences internationales et interculturelles chez tous les étudiants ». C'est « l'intégration voulue de dimensions internationales et

⁴ Knight, J. (1994). *Internationalization: Elements and Checkpoints*. CBIE Research, N. 7.

⁵ Cf. Hudzik, J. K. (2011). *Comprehensive internationalization: From Concept to Action*. Washington, DC: NAFSA, Association of International Educators, p. 6.

interculturelles dans le curriculum formel et informel pour tous les étudiants dans les environnements d'apprentissage nationaux^{vi6}».

▪ **Internationalisation du curriculum**

C'est l'intégration d'une dimension internationale et interculturelle à la préparation, à l'exécution et aux résultats d'un programme d'études qui développe expressément les perspectives internationales et interculturelles⁷.

4. Principes

4.1 Le respect de la diversité

L'UA est une université ouverte et inclusive. Ses engagements en matière d'internationalisation sont régis par le respect de la diversité culturelle et la promotion de la communication interculturelle. Elle veille à intégrer la dimension internationale et interculturelle à tous les niveaux de l'expérience étudiante, et à former des citoyens proactifs respectueux de la diversité, dans un climat réfractaire à toute forme de discrimination ou d'exclusion, soient-elles liées à l'origine, au sexe, à l'âge, à la religion, au handicap ou autres. Elle exige ce même engagement de tous ses partenaires internationaux.

4.2 L'internationalisation à domicile

Tout en assurant à ceux qui le veulent les opportunités de mobilité, et dans le souci d'endiguer la fuite des cerveaux⁸, l'UA garantit à tous ses étudiants un climat propice au développement des compétences internationales, à domicile. En matière d'enseignement, par exemple, elle veille à l'utilisation d'une littérature internationale comparative, à l'organisation de cours donnés par des intervenants invités représentant des groupes culturels locaux, à proposer des études de cas ou des études pratiques internationales. Sans oublier que les solutions basées sur la

⁶ Cf. Beelen, J. & Leask, B. (2011). "Internationalization at home on the move". *Internationalization of Higher Education Handbook*, Berlin: Raabe Academic Publishers.

⁷ Leask, B. (2015). *Internationalizing the curriculum*. London: Routledge.

⁸ Cf. Abi Samra, M. (2010). « L'émigration libanaise et son impact sur le développement ». Organisation internationale du travail, Genève. Il y est démontré que « Le Liban est, de loin, le pays de la région qui souffre le plus du phénomène de la fuite des cerveaux. Le niveau de fuite des cerveaux est parmi les plus élevés au monde », p. 43.

technologie peuvent garantir l'égalité d'accès aux chances d'internationalisation pour tous les étudiants.

4.3 La coopération interuniversitaire

La coopération interuniversitaire est un pilier de la stratégie de l'UA. Elle englobe les échanges d'étudiants et de personnel, la collaboration en matière de recherche, le développement de curricula communs, la double-diplomation, les programmes de cours de courte durée, l'évaluation comparative (*benchmarking*), la prestation transnationale d'enseignement, les offres conjointes pour des projets internationaux, etc.⁹

5. Objectifs

La politique d'internationalisation de l'UA vise les objectifs suivants :

- 5.1 Intégrer la dimension internationale dans la planification et l'exécution des activités d'enseignement, de recherche et de service ;
- 5.2 Œuvrer à l'intégration des compétences internationales dans les programmes d'études et préparer le terrain à l'internationalisation progressive de certains de ses curricula ;
- 5.3 Promouvoir des partenariats équilibrés au niveau des cinq continents tout en ayant une attention particulière à la préservation de la francophonie et aux relations stratégiques avec l'Europe et le monde arabe ;
- 5.4 Instaurer, sur l'ensemble de ses campus, une culture susceptible de promouvoir et de soutenir les actions interculturelles ;
- 5.5 Assurer une gestion durable et de qualité de l'internationalisation en termes de structure organisationnelle adéquate, de développement des ressources humaines et de valorisation de l'expertise internationale ;

⁹ Stockley, D. & de Wit, H. (2011). "Global trends in higher education and the significance of international networks". In de Wit, H. (Ed.) *Trends, issues and Challenges in internationalization of higher education* (pp. 45-58), Amsterdam: Centre for Applied Research on Economics and Management (CAREM).

5.6 Assurer à ses étudiants et enseignants des opportunités de mobilité et les soutenir dans le développement des compétences internationales, à domicile et à l'étranger ;

5.7 Augmenter son attractivité internationale et assurer, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil et d'intégration des étudiants et enseignants en mobilité entrante.

6. Gouvernance

La définition des orientations de l'UA en matière d'internationalisation relève de la Cellule d'orientation stratégique pour l'internationalisation (COSI), quant à la mise en œuvre de cette politique, elle est du ressort du Vice-recteur à la coopération et l'internationalisation, des facultés de l'UA et du *Bureau des relations internationales* (BRI).

6.1 Cellule d'orientation stratégique pour l'internationalisation (COSI)

La Cellule d'orientation stratégique pour l'internationalisation définit les orientations de l'UA en matière d'internationalisation. Elle est responsable de l'évaluation de l'impact de la politique universitaire d'internationalisation et de sa mise à jour périodique, ainsi que de la validation des plans de développement proposés par le Vice-rectorat à la coopération et l'internationalisation.

6.1.1 Composition de la COSI

La COSI est présidée par le Recteur. Y siègent d'office le Vice-recteur à la coopération et l'internationalisation et les membres du Conseil administratif, et les représentants respectifs des enseignants et des étudiants au Conseil de l'UA.

6.1.2 Mode de fonctionnement de la COSI

La COSI se réunit deux fois par an au moins, selon un calendrier établi au début de chaque année académique par le Secrétaire général.

Au besoin, elle peut mettre en place des comités *ad hoc* pour l'étude de projets, la proposition de procédures ou de réglementations en matière d'internationalisation. Elle peut également solliciter la contribution de l'une ou l'autre des instances de l'UA, à titre consultatif.

6.2 Bureau des relations internationales (BRI)

Le Bureau des relations internationales (BRI) est l'unité administrative responsable de la mise en œuvre de la politique d'internationalisation. Il s'agit d'un organe de coordination et de soutien exécutifs œuvrant au service des unités et bureaux de l'UA, et assurant :

- L'étude des partenariats potentiels, à la demande des facultés et des unités de recherche concernées ;
- La gestion, le suivi et l'évaluation périodique des partenariats existants, en accord avec les doyens et les directeurs des unités de recherche concernés ;
- La communication entre l'UA et les différents organismes internationaux, et l'adhésion de l'UA à de nouveaux réseaux internationaux, sur demande ou après l'aval du Conseil administratif ;
- La visibilité en interne des opportunités relatives aux projets internationaux (recherche, renforcement de capacités, etc...) ;
- La gestion des dossiers de mobilité étudiante et enseignante en accord avec les doyens concernés ; La diffusion de toute information utile au bon déroulement des activités susmentionnées.

6.2.1 Composition du BRI

Le BRI est dirigé par un directeur, assisté par un coordonnateur administratif, et est constitué de membres nommés par le Recteur, sur recommandation du Vice-recteur, pour la gestion de dossiers tels que la coopération interuniversitaire ; la mobilité internationale ; les projets européens, etc.

7. Mise en vigueur et révision

La présente politique a été approuvée par le Conseil administratif, le 9 mars 2021, sur proposition Vice-recteur à la coopération et l'internationalisation.

Elle sera révisée en 2024.

8. Références

- Abi Samra, M. (2010). « L'émigration libanaise et son impact sur le développement », *Organisation internationale du travail*, Genève.
- Beelen, J. & Leask, B. (2011). "Internationalization at home on the move". *Internationalization of Higher Education Handbook*, Berlin : Raabe Academic Publishers.
- Hudzik, J. K. (2011). *Comprehensive internationalization: From Concept to Action*. Washington, DC : NAFSA, Association of International Educators.
- Knight, J. (1994). *Internationalization: Elements and Checkpoints*. CBIE Research, No. 7.
- Knight, J. (1999). « Internationalisation de l'enseignement supérieur ». In *Qualité et internationalisation de l'enseignement supérieur*, Paris, Editions de l'OCDE.
- Laboratoire de recherche en relation interculturelles (LABBRI) (2011). *Éléments d'une orientation interculturelle*, <http://labrri.net/479/>.
- Leask, B. (2015). *Internationalizing the curriculum*. London : Routledge.
- Stockley, D. & de Wit, H. (2011). "Global trends in higher education and the significance of international networks". In de Wit, H. (Ed.) *Trends, issues and Challenges in internationalization of higher education*. Amsterdam: Centre for Applied Research on Economics and Management (CAREM).
- Université Antonine (2020), *Politique d'assurance qualité*, <https://www.ua.edu.lb/library/assets/Gallery/Documents/Assurancequalit%C3%A9/Politique%20d'assurance%20qualite%CC%81.pdf>.